

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 14/04/2026 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 04 juin 2026 à 10 H au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025 ;
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées ;
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Nomination d'administrateur ;
- 7- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 8- Pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « Cartie Vie » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 04 Juin 2026.

PREMIÈRE RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2025 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 11 480 930 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfice Net de l'exercice 2025	11 480 931
Report à nouveau antérieur	14 950 032
Premier reliquat	26 430 963
Réserve Spéciale de Réinvestissement	5 200 000
Bénéfice distribuable	21 230 963
Réserve pour fonds social	100 000
Dividendes	7 500 000
Report à nouveau	13 630 963

Le dividende par action s'élève à 5,000 dinars.

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes le 15/06/2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-huit mille (88 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à quinze mille cinq cent (15 000) Dinars nets.

SIXIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des administrateurs ci-après arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée :

- COFITE SICAF
- Monsieur Roger Vander Haeghen
- Monsieur Christian Huyghues Despointes

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Hassine DOGHRI de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Après délibération, l'Assemblée décide de renouveler uniquement le mandat de COFITE SICAF représentée par Mr Hakim DOGHRI pour une durée venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Mourad DOGHRI entant que représentant de CARTE Assurances pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.
- Monsieur Mohamed KOUBA entant que représentant de CARTE Assurances pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet Commissariat Management Conseil « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, décide de nommer le cabinet Conseil Audit Formation – CAF Membre du réseau international PWC représenté par son associé Abir MATMTI en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

NEUVIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.